

<http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article4>



Convention avec l'enseignement supérieur et inscription à l'université en parallèle

- Nos formations - CPGE scientifiques - Modalités d'inscription -
Date de mise en ligne : lundi 30 mai 2016

Copyright © Lycée MARCEAU

- Tous droits réservés

Depuis la rentrée 2015-2016, le Lycée Marceau a signé une convention particulière avec l'Université d'Orléans.

L'alinéa 6 de l'article L612-3 du code de l'éducation stipule le caractère obligatoire de l'inscription des étudiants de CPGE auprès d'un EPCSCP.

Les élèves inscrits en CPGE doivent obligatoirement être inscrits dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention. Les inscriptions à l'université se fera à partir de la mi-septembre.

Le document joint ci-dessous vous présente la convention signée avec l'université d'Orléans.